Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260035I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.035

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Approbation de la convention de partenariat 2026-2027 avec le CAUE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

VU la délibération n°2023-009 du 2 février 2023 relative à l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),

VU le projet de convention de partenariat 2026-2027 avec le CAUE du Morbihan ci-annexé,

VU le rapport du Vice-président,

CONSIDERANT que les CAUE, associations départementales créées par la loi du 3 janvier 1977 susvisée, ont pour missions de conseiller les particuliers et les collectivités, de former les élus locaux et les techniciens, d'informer l'ensemble des acteurs du cadre de vie et de sensibiliser tous les publics,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600035I0-DE

CONSIDERANT que le renouvellement de l'adhésion au CAUE pour la période 2026-2027 permettra à Centre Morbihan Communauté mais aussi aux Communes membres de continuer à bénéficier de conseils, d'informations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage,

CONSIDERANT que Centre Morbihan Communauté finance en lieu et place des communes la cotisation annuelle qui est fixée à 0,35 € par habitant (pop INSEE) à compter du 1er janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'ADHERER au CAUE du Morbihan pour la période 2026-2007,**
- **D'APPROUVER la convention de partenariat ci-annexée,**
- **DE S'ACQUITTER de la cotisation annuelle à 0.35 €/habitant, soit un montant global de 9 543.45 € (pop municipale Insee au 1er janv 2026 – 27 267 habitants),**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Aménagement, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

